



RAPPORT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Norme méthodologique employée : | AFNOR NF P 03-201
Date du repérage : | 15/01/2024

A. Désignation du ou des bâtiments expertisé(s)

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Alpes-Maritimes**
Adresse : **D30 LES JARDINS D'AZUR**
1167, Chemin de la Sine
Commune : **06140 VENCE**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Bâtiment D ETAGE 2, Lot numéro 30
Périmètre de repérage : **Ensemble du logement**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :
Arrêté préfectoral n°2016-751 en date du 26/09/2016, instituant une zone de surveillance et de lutte contre les termites dans le département des Alpes-Maritimes.

B. Désignation du propriétaire et du donneur d'ordre

Désignation du client :

Nom et prénom : **SCCV VENCE RESORT**
Adresse : **6, Avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS 08**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire
Nom et prénom : **SCCV VENCE RESORT**
Adresse : **6, Avenue Franklin Roosevelt**
75008 PARIS 08

C. Désignation du diagnostiqueur expert

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Technicien(s) ayant participé au repérage et autorisant à diffuser le rapport	LIAGRE Laurent	Diagnostiqueur expert	LCC QUALIXPERT	Obtention : 30/09/2019 Échéance : 02/12/2025 N° de certification : C3134

Raison sociale de l'entreprise : **JDI NORD - JURIS**
Adresse : **1 à 3 allée Lavoisier, 59650 VILLENEUVE D ASCQ**
Numéro SIRET : **84360697100011 / 5000 € /**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA Assurances**
Numéro de police et date de validité : **3639350704 / 31/12/2024**

CONCLUSIONS

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.



D. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Liste des pièces visitées :

Entrée,

Wc,

Salle de bain 1,

Cuisine,

Living,

Chambre,

Coin Lits 1,

Coin Lits 2,

Terrasse

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	----- MAISON -----, Porte (Bois peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Placoplâtre peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	----- MAISON -----, Porte (Bois peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Placoplâtre peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 1	----- MAISON -----, Porte (Bois peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	----- MAISON -----, Porte (Bois peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Placoplâtre peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (Aluminium laqué)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
Living	----- MAISON -----, Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Placoplâtre peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre	Fenêtre (Aluminium laqué)	Absence d'indices d'infestation de termites
	----- MAISON -----, Porte (Bois peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Placoplâtre peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (Aluminium laqué)	Absence d'indices d'infestation de termites
Coin Lits 1	----- MAISON -----, Porte (Bois peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Placoplâtre peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
Coin Lits 2	----- MAISON -----, Porte (Bois peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Placoplâtre peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
Terrasse	Revêtement de plafond (Béton peint)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement de sol (Carrelage)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Revêtement mural (Enduit peint)	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiserie, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Néant

F. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été

**examinés et justification**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motifs
Néant	-	
Sous faces des bâtiments ou des parties de bâtiments visités, dont tout ou partie des éléments est en contact direct avec le bâti	Ex : Murs, Sols, Plafonds, Bâti, portes, Dormants fenêtres...	Inaccessible sans démolition ou destruction
Toutes pièces	Coffrages et doublages	Eléments fixes, masquants et dépourvus de trappes de visite
Toutes pièces	Matériaux sous revêtements en place (murs, sol, plinthes..)	Revêtements en surface collés ou fixes non démontables sans destruction

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. Moyens d'investigation utilisés

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



I. Constatations diverses

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)**

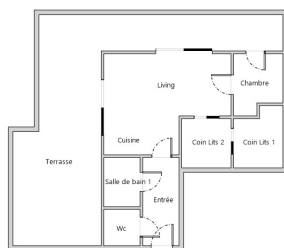
Fait à **VENCE**, le **15/01/2024**

Par : LIAGRE Laurent

JDI NORD
1 à 3 Allée Lavoisier
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél: 03 62 59 36 04
e-mail: laurent.l@jurisdiagimmo.com



J. Annexe – Plans – croquis



Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.